sentielles à l'instabilité et à la surprise, tantôt il habitue à voter de confiance et de guerre lasse.

» A quel bon soumettre au vote annuel la dette publique, le traitement des membres du clergé, de la magistrature, de l'administration régulière, la solde des armées de terre et de mer ? Chacun de ces objets doit sans doute être réglé par une loi, et chaque loi à ce rendue doit demeurer révocable et réformable : mais tant qu'elle n'est ni révoquée ni réformée, la dépense qu'elle règle doit être tenue pour obligatoire : ce sont des services nécessaires. »

Il est certain, en effet, que nullement motivé en principe, le vote annuel de la totalité du budget est devenu désastreux dans ses résultats. On dit pourtant que c'est un mal nécessaire, et qu'il faut se résigner à le subir sous peine de perdre la plus indispensable garantie des libertés politiques. Sans cette nécessité d'obtenir un vote parlementaire avant de toucher ou de dépenser un sou, le gouvernement, nous dit-on, pourrait se dispenser de convoquer les Chambres et s'habituerait à se passer d'elles. Le régime constitutionnel serait atteint dans son essence et presque dans sa raison d'être.

C'est l'objection et la prétention qui restent à discuter par le collaborateur du *Moniteur* dans les articles qui vont suivre.

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES

Un calcul piquant. — Trente-huit fonctionnaires pour un seul contrebandier.

Le *XIXe Siècle* mentionne le petit calcul suivant, qui ne manque pas de piquant et dont l'authenticité n'est pas douteuse :

Un pauvre diable est arrêté par deux douaniers à la frontière belge, — porteur de dix boites d'allumettes qui ne sont pas de la régie. Ci, deux fonctionnaires..... 2

Il est conduit devant le brigadier des douanes..... 1

Procès-verbal est dressé et enregistré et le délinquant conduit devant le brigadier de gendarmerie..... 1

Celui-ci le remet à deux gendarmes pour être conduit à la prison..... 2

La distance étant trop longue pour faire le voyage à pied, un voiturier est requis..... 1

En arrivant au chef-lieu d'arrondissement le voiturier se rend au parquet pour obtenir un mandat de paiement du procureur, et ensuite chez le receveur de l'enregistrement pour toucher le mandat..... 2

Le prévenu est amené à la prison et présenté au directeur..... 1

Le greffier dresse l'écrou..... 1

Il remet le prisonnier au gardien-chef, qui le repasse à un autre gardien..... 2

Deux ou trois jours après, le prévenu est conduit par deux nouveaux geddarmes au parquet..... 2

Il est interrogé par le substitut assisté de son greffier..... 2

On le conduit à sa prison et il est assigné par un huissier..... 1

L'assignation est enregistrée par un employé de l'enregistrement..... 1

Le prévenu est conduit au tribunal par deux gendarmes..... 2

Le tribunal est composé de 3 juges, un substitut, un greffier, un huissier..... 6

Condamné à un mois de prison et aux frais, le contrebandier est ramené en prison.

Le jugement est enregistré..... 1

Le receveur de l'enregistrement envoie un extrait du jugement au percepteur pour le recouvrement des frais..... 1

Sa peine subie, le condamné est conduit à la frontière par deux gendarmes..... 2

Aussitôt que le délit a été constaté, les deux douaniers ont dû envoyer des copies de leur procès-verbal. *(Quinze' mille mois* au minimum) :

Au lieutenant des douanes..... 1

Au capitaine des douanes..... 1

Au directeur des contributions indirectes du département..... 1

Au directeur général des douanes..... 1

Au procureur de la République..... 1

A l'agence de la Compagnie des allumettes.. 1

Total..... Fonctionnaires... 38

Tous les fonctionnaires à pied et à cheval, tous les magistrats assis et debout ont donné de leur personne; le délinquant a été nourri et logé six semaines ou trois mois durant aux frais des contribuables; le Trésor a sorti de l'argent de ses caisses pour payer le voiturier et l'huissier, tout cela pour dix boites d'allumettes vendues, à Londres et à Bruxelles deux sous la douzaine!

La Compagnie des allumettes, elle, quoique plaignante et bénéficiaire, n'a rien dépensé, ni fait la moindre démarche, ni subi le moindre désagrément.

Nous livrons ce petit calcul à la méditation de qui de droit.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séances du vendredi 9 mars 1888

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures.

Les chemins vicinaux

La Chambre adopte à l'unanimité de 504 votants le projet relatif à l'ouverture d'un crédit de 9,959,060 francs pour les chemins vicinaux, réporté de l'exercice 1886 à l'exercice 1887.

Le Budget de l'Instruction publique

La Chambre reprend la suite de la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Laisant. — Sur le chapitre 12, (collége de France), je propose une augmentation de 10.000 fr. pour la création d'une chaire de théorie des nombres.

L'amendement de M. Laisant est repoussé par 330 contre 222.

Les titres 12, 13 et 14 sont adoptés.

M. le Ministre de l'instruction publique. — Je demande le rétablissement au chapitre 15 et 16 de deux crédits de 900 et de 500 francs, destinés à payer les traites tirées sur les banquiers de Rome, d'Athènes pour la dépense des écoles.

M. Burdeau. — J'accepte ce relèvement.

Les chapitres 15 à 18 sont adoptés.

Les chapitres 20 à 42 sont adoptés.

Après un pointage, la Chambre repousse par 267 voix contre 244, l'amendement de M. Dompierre d'Hornoy, proposant un relèvement de 400,000 fr. sur le chapitre 19, (bureau des longitudes).

La Chambre repousse également par 336 contre 166, l'amendement Merillon proposant d'inscrire un crédit de 100,000 fr. qui deviendrait le chapitre 43, pour les subventions de sociétés de tir des départements.

Par contre, un crédit de 50,000 fr., sur le même chapitre, et dans le même but, présenté par M. Merillon est adopté.

Validation de deux élections

La Chambre valide l'élection de MM. Rattier et Augère dans le Loiret.

Les chapitres 43 à 49 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

Le budget des cultes

M. Thompson dépose un rapport sur le budget des cultes.

La commission réduit les chiffres proposés par le gouvernement de 220,000 francs.

La séance est levée à 6 h. 25.

NOUVELLES DU JOUR

On cherche un candidat pour la préfecture de police

Paris, 9 mars. — Si M. Sarrien ne parvient pas à vaincre les résistances de M. Lozé, préfet de la Somme, se souciant médiocrement de remplacer M. Bourgeoir à la préfecture de police, la place serait offerte à M. Saiszet-Schneider, préfet du Nord. En cas de refus de ce dernier, on songerait à M. Allain-Targé, directeur du personnel du ministère de l'interieur.

Encore les condamnés de Montceau - les - Mines

Paris, 9 mars. — MM. Basly, Camélinat et Michelin ont été reçus, à trois heures, par M. le ministre de la marine et M. le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, au sujet des affaires Gallo, Cyvoct, Heriot et Jacob, de Monceau-les-Mines.

Il résulte des affirmations du gouvernement, qu'il est impossible que Gallo, condamné à mort, ait été exécuté. S'il en était autrement, le gouvernement aurait outrepassé ses droits et violé les instructions ministérielles. Le ministre a télégraphié aujourd'hui pour avoir des renseignements complets sur l'affaire.

Le dernier rapport parvenu au ministère ne mentionne aucun fait, et par conséquent aucune condamnation relativement à Cyvoct.

Le ministre et le sous-secrétaire d'Etat ont promis à MM. Basly, Camélinat et Michelin, de les tenir au courant des nouvelles qui leur parviendront prochainement.

L'affaire Caffarel-Limouzin

Paris, 9 mars. — Le procureur de la République a décidé de faire revenir l'affaire du général Caffarel et de la Limouzin, sans attendre le résultat en appel de Wilson et consorts.

Le général Caffarel, Madame Limouzin et Lorentz ont été réassignés, hier soir, et l'affaire est inscrite au rôle de la 10e chambre pour les audiences du 14 courant et jours suivants.

Mort de l'inspecteur général de l'Université

Paris, 9 mars. — M. Chassang, inspecteur général de l'Université, est mort.

Organisation d'un soulèvement en Bulgarie

Bucharest, 9 mars. — On a arrêté à Philippopoli deux agents du prince Alexandre de Battenberg, en train d'organiser un comité qui soulèverait, le cas échéant, la population à demander le retour de l'ancien prince national.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Reproduction interdite)

ROUBAIX-TOURCOING, 10 mars 1888

C'est avec peine qu'on arrive à secouer la torpeur qui pèse depuis le commencement de l'année sur le commerce et l'industrie de nos places. Si on ne se trouve pas en présence d'une mévente absolue, on doit cependant reconnaître que les cours restent toujours très faibles et surtout fort peu rénumérateurs pour les producteurs.

La fabrique et le commerce des laines subissent cette situation anormale créée par des prix suffisamment bas pour inspirer confiance et que pourtant on voudrait accentuer encore dans le sens de la baisse. Il faudrait pourtant se défier de ces mouvements trop précipités qui, en haut comme en bas, ont pour conséquence forcée des réactions toujours préjudiciables.

Tissus. — Nous savons que d'importantes commissions en serges et en armures ont encore été passées cette semaine par nos premières maisons de fabrication. Mais les prix ne sont pas proportionnés aux cours de la matière, et, ainsi que nous l'avons dit déjà, ces prix se relèveraient facilement de 10 0[0 au moins, au plus petit mouvement d'affaires.

On travaille très activement à l'échantillonnage des tissus de la saison d'hiver : nous avons vu de très beaux articles qui ne manqueront pas d'enlever tous les suffrages de la mode.

Laines brutes. — La situation de la laine brute reste toujours la même : peu d'animation et prix inchangés.

Peignés. — Les beaux peignés d'Australie sont assez recherchés depuis quelques jours : on a vendu aussi assez régulièrement des croisés de Buenos-Ayres en diverses qualités, spécialement à la bonneterie. Cette dernière branche opère beaucoup plus que la fabrique et c'est elle qui maintient pour ainsi dire les cours.

Les prix sont en général assez faibles : on cote 5 fr. les bonnes qualités Buenos-Ayres et 4.70 à 4.75 les genres de bonneterie.

Blousses. — Les qualités fines se maintiennent bien : les défectueuses sont délaissées. Certains genres semi-communs, propres à la fabrication de couvertures, s'enlèvent régulièrement au fur et à mesure de leur production.

Laines filées. — La façon de filature est basse et l'alimentation difficile.

Cotons filés. — Situation toujours satisfaisante.

Laines

ANVERS, 9 mars.

En disponible il a été traité 35 balles de laine La Plata, en suint.

LE HAVRE, 9 mars.

En disponible il a été traité 77 balles de laine Buenos-Ayres, en suint, à prix non divulgué ; 24 b. Chili, suint, pelades, à fr. 122.50 les 100 kil. et 369 b. Espagne, en suint, à fr. 120.

Ventes à terme de mercredi soir : 50 balles Buenos-Ayres, en suint, type prima, bonne courante, sur septembre, à fr. 147.50 les 100 kil.

Ventes à terme de jeudi : 50 balles Buenos-Ayres, en suint, type prima, bonne courante, sur juin, à fr. 145 et 50 b. dito, sur juillet, à fr. 145.50.

Ventes à terme d'aujourd'hui : 100 balles Buenos-Ayres, en suint, type prima, bonne courante, sur juin, à fr. 143.50 ; 50 b. dito, sur juillet, à fr. 145 ; 25 b. dito, sur août, à fr. 145.50 et 25 b. dito, sur septembre, à fr. 146.

LE HAVRE, 10 mars, 10 h. 15 matin.

(Avis de MM. Aubé, Degoy et Cie)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 949 balles de laine de La Plata et 146 b. du Chili.

Ventes : 245 balles de La Plata ; 24 b. du Chili et 388 b. d'Espagne. Prix sans changement.

Stock : 8,712 balles de Buenos-Ayres ; 1.380 b. de Montevideo ; 682 b. du Chili ; 719 b. d'Algérie ; 6,478 b. de Russie ; 6,021 b. d'Espagne ; 423 b. de Smyrne ; 20 b. du Pérou ; 66 b. de Rio Grande ; 84 b. de Salonique ; 125 b. des Indes et 304 b. de poils de chameaux.

A terme : ventes 1.475 balles, sur avril à septembre, à fr. 141 à 146.

MARSEILLE, 8 mars.

On a vendu 160 balles de laine Khorassan B, de fr. 157.50 à 160 ; 80 b. Khorassan couleurs, à fr. 120 et 30 b. Angora, en suint, à fr. 105.

MARCHÉS DES LAINES A TERME

Cours du 10 Mars 1888

(De nos correspondants spéciaux)

Laine en suint de La Plata	LE HAVRE prima bonne con 86 0/0 Coté du jour précédent	ANVERS prima courante 64 0/0 Achet.	Vend.	FRANÇAIS Peignés Australie Achet.	Vend.	Buenos-Ayres Achet.	Vend.	ALLEMANDS Australie Achet.	Vend.	Buenos-Ayres Achet.	Vend.
Janvier										465	475
Février	140 50							465	475	465	475
Mars	140							465	475	465	475
Avril	141	139						465	475	465	475
Mai	142	139						540	560	465	475
Juin	143 50	139						540	560	465	475
Juillet	144 50	139						540	562	465	475
Août	145	139									
Septembre	145 50	139									
Octobre	146	139									
Novembre	146 50	139									
Décembre	146	139									

Le Havre : marché ferme vente 350 balles. — Anvers : marché ferme, vente 350,000 kil.

Mouvement maritime lainier

Le steamer italien *Buenos-Ayres* était attendu le 8 mars à Dunkerque venant de la Plata viâ la Corogne, Vigo, Barcelone et Cadix, où il a débarqué une partie de sa cargaison. Ce navire était porteur de près de 8.000 b. laine à son départ de la Plata, mais il ne reste pour Dunkerque que 2.900 b.

Le steamer *Entre-Rios* avait terminé le 7 au matin à Dunkerque le débarquement de 2 085 b. laine et a suivi pour le Havre avec le solde composé de 786 b. laine, arrivé au Havre le 7 au soir.

Le steamer *Nord* venant de Marseille est arrivé le 6 au soir à Dunkerque.

Le steamer *Martinique* allant de Dunkerque en Algérie, a suivi le 5 mars du Havre.

Le steamer *Caffaro* venu de Dunkerque à Anvers, a suivi le 4 mars de ce port pour la Plata viâ Bordeaux.

Le steamer *Marie* qui devait se compléter à Oran pour Dunkerque, avait chargé le 2 mars à Alger 85 sacs laine et 3 b.

Le steamer *Iberia* est arrivé le 6 mars à Sydney (Australie) venant de Londres prendre charge en laines pour l'Europe.

Le steamer *Orizaba* a suivi le 3 mars de Naples pour Londres avec le solde de ses laines d'Australie.

Le steamer français *Meuse* a débarqué à Marseille le 5 mars 183 b. laine de Batoum.

Le steamer *St-Mathieu* est parti le 6 mars de Marseille pour le Havre et Anvers.

Le steamer *Pacifique* allant dans les Mers-du-Sud et le steamer *Conno* allant à la Plata, ont mis en mer le 6 mars de Bordeaux.

Le steamer italien *Duca-di-Gallie* est arrivé le 5 mars à Montevideo et y prend charge en laines pour l'Europe.

Le steamer *Mascotte* allant de Liverpool à la Plata, a suivi le 4 mars de St-Vincent (Cap-Vert).

Le steamer *Maskeline* allant de la Plata à Southampton et Anvers, a passé le 4 mars à Madère.

Les steamers *Trent* et *Westergate* sont partis le 5 mars d'Anvers pour la Plata.

Le steamer italien *Nord-América* est arrivé le 4 mars à Barcelone venant de la Plata avec laines.

Le steamer anglais *Paramatta* est arrivé le 6 mars en Australie où il prend charge en laines pour l'Europe.

Le steamer *Corean* terminait du 7 au 8 mars à Dunkerque, le débarquement de ses 4.011 b. laine de la Plata.

Le steamer *Dom-Pedro* venant de la Plata avec laines, est attendu dans quelques jours à Dunkerque.

Marchés anglais

KIDDERMINSTER, 7 mars.

Le changement qui s'est produit dans les fils est en faveur du marché mais bien peu d'affaires sont négociées. On a pu se rendre compte, jusqu'à un certain point du marché et les prix des laines pour tapis a retenu les filateurs fermes dans leurs cours. Quelques commandes ont été placées et ça et là les acheteurs ont obtenu un léger avantage sur les prix indiqués il y a un mois. Les filateurs sont généralement occupés à remplir les anciennes commissions mais, à quelques exceptions près, les offres qui leur arrivent ne valent pas la peine d'être acceptées. On consomme plus de fil mais, pour commandes à livrer, aucun effet appréciable ne s'est produit.

LIVERPOOL, 7 mars.

Il est arrivé ici par le *Cotopaxi* 715 balles d'alpaga et 435 b. de laines.

Alpaga. — Les rapports des districts manufacturiers sont toujours peu satisfaisants et les demandes pour les articles bruts ont été à un niveau si bas de valeur que les importateurs ont trouvé difficile ou impossible d'accepter la situation.

Les stocks comprennent aujourd'hui 5 118 b. Arequipa, 141 b. Tacna, 207 b. Thela et 46 b. Callao avec 662 d'inférieur.

Le Vigogne a été peu demandée et 4 s. 6 d. ont été payés pour 5 b. de bonne qualité tandis que 2 b. au-dessous de la moyenne ont été vendues 4 s. et 6 b. 3 s. 10 1[2 d. la livre.

Laines. — La demande a été assez régulière quoique détaillée et les prix ont été bien maintenus.

Les enchères de laine coloniale à Londres sont terminées le 25 du mois dernier, 282.000 b. ayant été offertes et 254.000 vendues.

Les offres étaient plus vives aux dernières séances mais le cours des prix était presque 10 p. 0[0 au-dessous des meilleurs chiffres de la première semaine. Les séries prochaine commenceront le 5 avril quand 350.000 b. environ seront valables.

Les laines du pays ont graduellement baissé aux prix qui avaient cours avant l'amélioration qui eut lieu en novembre et les détenteurs refusent actuellement de céder davantage, la situation est faible mais les cours sont certainement un peu plus fermes.

RONALD, FILS et Cie.

NOUVELLES MILITAIRES

Les congés militaires de Pâques. — Le ministre de la guerre vient de décider que les dispositions prises les années précédentes, à l'occasion de la fête de Pâques, seraient maintenues en 1888.

Des permissions de huit jours pleins, qui dateront du mercredi 28 mars prochain, au soir, pour prendre fin le vendredi 6 avril suivant, au matin, seront délivrées, dans une proportion déterminée suivant les nécessités du service dans chaque corps, aux hommes de troupe qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

LETTRES PARISIENNES

Nous avons dans une précédente lettre annoncé que la Compagnie du canal de Panama émettait en souscription jusqu'au 14 mars courant 350,000 obligations nouvelles rapportant 30 francs payables par trimestres et remboursables à 1,000 fr. *Toutes* ces obligations seront remboursées quoiqu'il arrive, car leur remboursement est garanti par un dépôt de rentes françaises dont les revenus seront capitalisés. — Les sommes à prélever sur l'émission représentent 70 fr. 28 par action.

C'est une Société spéciale, formée des obligataires eux-mêmes, qui fera le prélèvement, recevra le dépôt et l'administrera. Les quatre premiers souscripteurs à cette émission, formant le noyau de la Société de garantie, sont MM. de Mondésir, ancien ingénieur en chef des manufactures de l'Etat; le général Allavène, le comte de Circourt, ancien conseiller d'Etat, et le colonel comte de Mouchon. La présidence a été offerte à M. Ferdinand de Lesseps, qui a souscrit le premier à l'émission nouvelle.

Les souscripteurs de cet emprunt auront en outre un privilége soit pour échanger les titres qu'ils souscriront le 14 mars contre des obligations à lots, lorsque M. de Lesseps aura obtenu l'autorisation d'émettre des obligations à lots, soit pour souscrire avec irréductibilité un même nombre d'obligations à lots.

Faire un placement à 6 0[0 et un peu plus, alors que le capital est assuré et doit être remboursé à plus du double, est une opération avantageuse.

Mais ce qui nous paraît devoir attirer surtout l'attention des actionnaires et des obligataires actuels, c'est la partie du rapport de M. de Lesseps où est exposé le nouveau plan des travaux. Cette fois les calculs sont basés sur des éléments tous connus, et les évaluations faites sur des résultats déjà obtenus. Les chances d'erreurs sont donc réduites à très peu de choses, et les mécomptes deviennent presque impossibles pour l'avenir.

Chambre de Commerce de Tourcoing

Séance du 28 février 1888

Présidence de M. E. JOURDAIN, président

La Chambre de Commerce,

Appelée par M. le préfet à donner son avis sur le chiffre du cautionnement à imposer à la Compagnie des Magasins Généraux de Paris qui sollicite l'agrément de l'Etat pour sa succursale de Tourcoing, estime que les opérations devant se borner à l'exploitation de magasins généraux seulement, il y a lieu de mettre cet établissement dans la même situation que celui déjà existant dans la localité.

Sur la proposition de la commission des marchés à terme, décide, qu'il y a lieu d'ajourner jusqu'au moment où l'experience sera plus complète, l'opinion à se former sur les conséquences de ce mode d'opérations.

PETITE CHRONIQUE

UNE EXÉCUTION EN FLANDRE AU MOYEN-AGE

Dans les premiers jours de mars 1127, Bernard de Roubaix fit arrêter et conduire à Lille, sous la garde de trente vassaux, son propre neveu qui était un des assassins de Charles-le-Bon.

Nous relevons le fait dans les *Ephémérides roubaisiennes* de notre érudit archiviste, M. Th. Leuridan.

Charles de Danemark, dit Charles-le-Bon, comte de Flandre, avait suivi les traditions de son prédécesseur Beaudouin. Il luttait sans relâche contre le parti des Nobles. Ceux-ci organisèrent un complot contre leur prince.

Un jour que Charles entendait la messe dans l'Eglise de Saint-Donat, à Bruges, les conjurés le poignardèrent, au moment de l'élévation. Le peuple se précipita sur les meurtriers et les mit en pièces. Un seul d'entre eux, Burchard, réussit à prendre la fuite. Il gagna la châtellenie de Lille et se cacha, pendant un certain temps, dans les environs de la terre de Roubaix. Sa tête avait été mise à prix dans les villes et les villages du Comté.

Bientôt épuisé, mourant de faim, il se décida à envoyer au château de son oncle, le seigneur Bernard de Roubaix, pour lui demander asile et secours, un serviteur fidèle qui l'avait suivi.

Malgré les liens qui l'attachaient à Burchard, le seigneur de Roubaix ne voulut pas recueillir un parent qui s'était rendu coupable d'un tel crime. Toutefois il prit conseil de son frère, Hugues d'Hallewyn et d'Olivier de Bondues et, à la suite de ce conciliabule, il fut décidé que le meurtrier serait livré à la justice du châtelain de Lille. Trente vassaux de la terre de Roubaix le conduisirent dans cette ville, où il subit une cruelle mort : il fut *roué*, après avoir eu la main droite coupée et — raffinement horrible — les yeux arrachés.

Le supplice de la *Roue* était appliqué rarement à cette époque. Il ne fut légalement institué que par l'Edit que François Ier rendit en 1534, sous le ministère du cardinal Duprat. Aux termes de cet Edit, il ne devait être appliqué qu'aux voleurs de grand chemin. Ce supplice atroce consistait à placer le condamné, les jambes écartées et les bras étendus, sur deux morceaux de bois disposés en croix de St-André et taillés de manière que chaque membre portât sur un espace vide.

Le patient étant dans cet état, le bourreau lui brisait, à coups de barre de fer, les bras, les avant-bras, les cuisses, les jambes et la poitrine. On l'attachait ensuite sur une petite *roue* de carrosse suspendue en l'air par un poteau. On ramenait les jambes et les bras brisés derrière le dos et la face tournée vers le ciel, « pour y faire pénitence, tant et si longuement qu'il plaira à Notre Seigneur les y laisser, » suivant les expressions de l'Edit.

On vit souvent des suppliciés survivre assez longtemps encore à cette exécution, et donner à l'avide curiosité de la foule le spectacle d'une épouvantable agonie. Parfois, les juges ordonnaient, par un *retentum*, d'étrangler le patient avant de lui briser les membres.

Si l'on en croit Tallemant des Réaux, les amateurs de supplices se plaignaient, au XVIIe siècle, de ce qu'on leur enlevait ainsi une partie du spectacle. Un sieur Claude, argentier de Mme de Rambouillet, disait, suivant cet auteur, « qu'il n'y avait plus de plaisir de voir rouer, parce que ces coquins de bourreaux étranglaient aussitôt leurs patients et que, si on faisait bien, on les rouerait eux-mêmes. »

Par une inexplicable contradiction, le supplice de la *Roue* était, comme nous l'avons dit plus haut, appliqué aux voleurs, tandis que les assassins ne subissaient que celui de la potence.

Henri II fit disparaître cette contradiction (1547) mais dans un sens opposé aux principes d'humanité, c'est-à-dire en appliquant la *roue* aux crimes qui en étaient exempts. Louis XIV maintint (1670), dans toute leur rigueur, les Edits de François Ier et de Henri II et le supplice de la *roue* ne fut aboli que par Louis XVI.

On sait que c'est ce prince qui eut l'honneur d'abolir toutes les tortures édictées par les anciennes lois.

JEAN DE ROUBAIX.

Situation Météorologique.— Roubaix, 10 mars. — Hauteur barométrique, 747 "," (baisse) ; température, 7 heures du matin, 9 degrés au-dessus de zéro — 1 h. de l'après-midi, 12 degrés ; 5 h. soir, 11 degrés au dessus de zéro.

Paris, 9 mars. — Nous sommes entièrement soumis à l'influence du courant chaud du Sud-Ouest et des systèmes cycloniques qu'il entraîne avec lui. Ce matin le baromètre est encore en baisse rapide sur le Nord-Ouest de l'Europe. Une nouvelle bourrasque aborde les îles Britanniques (Stornoway 734 m[m) et un minimum secondaire tend à se former sur la mer du Nord. La pression reste très élevée dans le Sud du continent et en Algérie (Laghouat 776 m[m). Les mauvais temps par vent de Sud ou Sud Ouest persistent sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne et s'étendent vers le golfe de Gascogne. Les vents violents d'Est règnent en Scandinavie ; on signale des pluies en Danemark, sur le Nord et l'Allemagne, les Pays Bas, le Nord et l'Ouest de la France et à l'Ouest des îles Britanniques.

La température monte.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'UN DES SIGNES caractéristiques de la période actuelle, c'est l'éloignement professé pour les fonctions publiques par tant de citoyens distingués. On ne sait plus ou l'on ne veut plus maintenant se risquer dans l'arène électorale politique. Chez les uns, c'est de la peur; chez les autres c'est du dégoût.

Les récents bouleversements et les capitulations de conscience exigées parfois des magistrats et des fonctionnaires éloignent aussi des tribunaux et des emplois gouvernementaux.

L'hermine consulaire est encore restée jusqu'ici — dans cette partie du pays du moins — à peu près à l'abri des brigues répugnantes, des attaques passionnées des partis ou de l'ostracisme du pouvoir. C'est surtout grâce à cela que nous avons pu voir à Roubaix se succéder au tribunal de commerce, des citoyens éminents et honorés qui ont su rendre la justice avec une sereine impartialité.

Les discours prononcés jeudi, à l'installation du nouveau président, l'honorable M. Droulers-Prouvost, attestent que la tradition va se continuer. Notre honneur et nos intérêts s'en trouveront bien.

Le Président qui se retire et celui qui arrive, le grand négociant et le grand industriel, ont parlé comme devraient toujours parler des magistrats et comme tant de magistrats pourtant ne savent plus le faire aujourd'hui. C'est une garantie que rien ne remplace que celle de se savoir soumis au jugement de citoyens qui croient en une justice plus haute que la justice humaine.

M. Henry Bossut a succédé à M. Pierre Motte, enlevé si prématurément à l'admiration des Roubaisiens. Il a été, depuis lors, sept fois réélu à la présidence du tribunal. Le fait est, je crois, unique en France, à l'heure présente. Et M. Henry Bossut a eu raison de dire, non sans une noble fierté, que ce titre suffisait à l'ambition de sa vie.

Pendant dix-neuf ans, il a rendu la justice à ses concitoyens et prononcé sur leurs intérêts.

Il descend maintenant de son siège, entouré du respect et de la gratitude de tous.

Je ne connais pas de distinction qui vaille celle-là, je ne sais pas d'honneur plus enviable.

M. le Président Droulers-Prouvost a cité, en terminant son discours, cette parole d'un écrivain célèbre : « La justice, c'est l'équité mise en pratique, c'est la bonne foi mise en honneur. »

Par son mérite personnel, la droiture de son intelligence et la noblesse de son caractère, il saura interpréter, pour le plus grand bien du commerce roubaisien, la belle pensée de La Bruyère.

A. R.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DANS LE NORD. — Le Conseil municipal, réuni vendredi soir, en séance extraordinaire, a, sur la proposition de M. Julien Lagache, maire, voté une adresse, invitant M. le Président de la République à honorer de sa visite la ville de Roubaix, lors de son prochain voyage dans le Nord, et à vouloir bien inaugurer notre Ecole nationale des Arts industriels.

La proposition de M. le Maire a été adoptée à l'unanimité des trente membres présents. Les cinq membres absents s'étaient fait excuser.

Nous donnons plus loin le texte de la délibération.

L'état civil et la santé publique à Roubaix, pendant le mois de janvier. — Le bilan de l'état-civil à Roubaix en février se traduit par 69 mariages et 318 naissances, dont 274 légitimes et 44 illégitimes ; 158 du sexe masculin et 160 du sexe féminin; 13 enfants, (9 garçons et 4 filles) ont été mis en nourrice dans la commune, 15 au dehors (8 garçons et 7 filles).

Il y a eu 9 morts-nés.

Les décès survenus pendant le mois dernier ont été au nombre de 196 (morts-nés non compris) ; janvier en accusait 195.

La phtisie pulmonaire a enlevé 31 personnes dont 2 jeunes gens âgés de moins de 20 ans, 20 de 20 à 39 ans, et 9 d'un âge plus avancé ; la pneumonie ou bronche-pneumonie ont fait 13 victimes, la bronchite chronique, 9, la bronchite aiguë, 12 dont 8 enfants en bas âge.

La diphtérie, le croup, l'angine cœnneuse ont causé 4 décès chez des enfants et des jeunes-gens. La coqueluche n'a point fait de victime. La variole en a fait 1, la rougeole 4.

Les fièvres typhoïde et muqueuse ont présenté 5 cas mortels, 3 de plus qu'en janvier.

La diarrhée gastro-entérite a causé 20 décès portant presqu'en totalité sur des enfants.

Les maladies organiques du cœur figurent pour 15 décès de personnes d'âge mûr et de vieillards.

Il y a eu deux suicides : ce sont les premiers de l'année.

La débilité congénitale a amené 6 morts de nouveaux-nés. Il y en avait eu 12 en janvier.

30 décès figurent sous la rubrique « autres causes de mort. »

Voici de quelle façon se répartit la mortalité proportionnelle par âge :

Moins d'un an 49 ; d'un à 19 ans 33 ; de 20 à 39 ans 29 ; de 40 à 59 ans 32 ; de 60 ans et au-delà 53.

Il y a eu en février à Roubaix un excédent de 122 naissances sur les décès. Cet excédent était en janvier de 120, et en décembre 1887 de 139.

Je sais bien que M. Thiers a dit quelque part, que la statistique est l'art de préciser ce qu'on ignore.

Comme aujourd'hui, grâce aux progrès politiques, M. Thiers n'est plus une autorité avouable, je me crois le droit de causer un brin statistique. Aussi bien il ne s'agira pas ici des veuves du Pont Neuf que statistiquait feu Labiche de gaie mémoire.

La lecture de cette statistique mensuelle nous inspire donc quelques réflexions que nos lecteurs ferons bien de méditer ; Il y a eu, à Roubaix, au mois de février, 318 naissances, quand la moyenne des naissances en France n'ont été que de 247 pour une population de 110.000 habitants.

Le roubaisien ne craint pas le surcroit de travail que peut amener une trop nombreuse famille. Il n'est pas encore, jusqu'à ce jour, persuadé du théorème de Malthus qui veut, qu'un jour arrivera où, trop nombreux comme les lapins de l'Australie, pour une terre devenue trop étroite, il faudra que le Pasteur de l'avenir invente un bacille qui nous diminuera.

Sur ces 318 nouveau-nés je relève 44 naissances illégitimes, résultat dont nous serons moins fiers puisque cela comporte une moyenne de 138 bâtards sur mille nouveaux-nés, le reste de la France n'en accusait que 78 en moyenne.

Voilà qui donnera à penser aux moralistes-théoriciens et à agir aux autres qui, à l'instar des confrères de Saint-François Régis, veulent légitimer ces malheureux que dévore en si grand nombre la mortalité infantile.

Il y a eu au mois de février 176 décès à Roubaix (9 morts-nés non compris) — ici, Roubaix qui d'ordinaire ne peut se complaire dans l'*aurea mediocritas*, y nage en plein.

Sur 1000 naissances la mortalité serait de 1'8 décès dans la Creuse ; 139 dans les deux Sèvres ; 153 dans le Cher ; 154 à Roubaix ; 228 dans les Alpes.

La diarrhée, la gastro-entérite des nouveaux-nés; l'athrepsie, la misère physiologique qui sent le plus souvent l'homicide par ignorance des nouveaux-nés par leurs parents a fait à Roubaix 20 victimes, j'allais écrire 20 victimes de trop et je m'efforcerai de le prouver au premier jour.

Enfin la fièvre typhoïde a fait 5 victimes sur un nombre de cas inconnu.

28 enfants dans la commune ou au dehors ont été mis en nourrice.

Souhaitons qu'un miracle se fasse pour les malheureux privés des soins matériels.

Puissions-nous n'avoir jamais à regretter au milieu de nous la funèbre industrie des faiseuses d'anges.

Dr WISE.

Dans le discours, prononcé, jeudi, par M. Droulers-Prouvost, au tribunal de commerce, il s'est glissé une erreur d'impression :

Au huitième paragraphe, au lieu de : « nous ne prendrons jamais une décision sans l'avoir pesée *purement* », il faut lire : « sans l'avoir pesée *mûrement*. »

FEUILLETON DU 11 MARS 1888. — 1 —

L'UNISSON

PAR GEORGE DURUY

PREMIÈRE PARTIE

I

2 mai 1884.

Aujourd'hui même j'ai vingt-cinq ans. Vingt cinq ans !... Le tiers de ma vie si je dois vivre très vieux ; beaucoup plus de la moitié si je n'ai droit qu'à la moyenne... Après tout, que m'importe ? Mon père est mort ; je n'ai ni frère ni sœur. Depuis six ans que ma mère est veuve, je vis avec elle dans ce château isolé qu'elle a pris en affection, sans doute parce qu'une sorte de pacte s'est fait entre sa tristesse et celle de notre vieille demeure. Sauf le curé de Mainville, qui est devenu tout à fait notre ami, nous ne voyons presque personne ; à peine échangeons-nous, chaque été, quelques visites avec nos voisins de Villeneuve-Saint-Georges, de Vigneux ou de Draveil. Je ne regrette point Paris où nous n'avons même pas conservé de pied-à-terre ; j'y vais de loin en loin, au concert ou au théâtre, et je reviens bien vite à ma chère campagne. Je monte à cheval ; je chasse ; je fais, toujours seul, de grandes courses dans la forêt de Sénart. Je m'y étends sur la mousse, afin de donner à mon instinct contemplatif la satisfaction d'interminables rêveries: dans ce contact de tout mon corps avec la terre, il me semble parfois que mon être entier se mêle à la création, se fond comme un atôme dans cette immensité ; que, délivré de ma vie d'homme, inquiète et douloureuse, je participe obscurément à la vie impersonnelle du brin d'herbe et de l'herbe. Souvent aussi, je vais me promener avec un livre dans notre parc, perdu au milieu de la plaine comme un petit bois sacré. A la longue j'ai fini par subir le charme de mélancolie qui est en lui ; j'aime sa futaie centenaire, sa pièce d'eau où voguent deux cygnes noirs, ses statues de marbre rongées par la mousse.

Je suis bien dans cette solitude, pour lire et relire mes poètes et mes romanciers favoris, qui sont ceux dont l'âme, proche parente de la mienne, a le mieux senti l'amertume cachée au fond de tout. Je m'essaye aussi à m'écrire; j'ai fait de la prose et des vers, de la critique, du théâtre, du roman... Mais, après la courte fièvre des heures d'inspiration et de foi en moi-même, le découragement de me sentir inégal à mon rêve paralyse mes forces, et j'abandonne la page commencée en me disant : « A quoi bon la finir ? Est-ce que l'œuvre littéraire n'est pas aussi vaine que le reste ? » Je n'aime au monde que ma mère : la plus tendre, la plus adorable des mères, qui souffre de mon désœuvrement, de ma mélancolie, et qui croit fermement que, pour m'en guérir, il suffirait que je me décidasse à prendre femme. Voilà bien une idée de mère !... De curé aussi, apparemment : cet original d'abbé Papillon ne s'est-il pas, comme elle, mis en tête de me marier ? Et je sais bien avec